

EXTRAIT

II /1 Une citoyenneté contestée

En Europe, la double allégeance est reconnue par les traités et elle est pratiquée ; les ressortissants de l'Union européenne et des Etats liés par accord à l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Andorre) ont accès à la fonction publique française depuis 1983. Par conséquent, cette question fait l'objet d'un consensus au plan supranational mais pas nationale.

(...).

En mars 2015, dans le gouvernement de M. Valls, nous avons des ministres franco-canadien, franco-allemand, franco-marocains. Naturalisée Française, la maire de Paris, Anne Hidalgo, a gardé sa nationalité espagnole. La double allégeance n'est pas, uniquement, le fait des étrangers mais également de Français, moins nombreux, ayant opté pour une seconde citoyenneté. Le député UDI des Français de l'étranger (huit pays méditerranéens) depuis 2013 et ancien vice-président du CRIF, Meyer Habib, a exercé une activité politique en Israël et a acquis la nationalité de ce pays. Cette situation n'est pas une singularité de ce parlementaire. De parents géorgiens arrivés en France dans les années 1920, Salomé Zourabichvili, née à Paris, commence sa carrière, en 1974, au sein des services du ministère des affaires étrangères. Puis, elle dirige le bureau des affaires internationales et stratégiques au sein du secrétariat général de la défense nationale pour le premier ministre jusqu'en décembre 2001 ; elle collabore, également, avec le bureau des affaires stratégiques pour l'OTAN. En novembre 2003, elle est nommée au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France en Géorgie. Puis le 18 mars 2004, désignée par le président Mikheil Saakachvili, elle est la première femme ministre des affaires étrangères de ce pays. Le lendemain, 19 mars, Paris promulgue le décret portant cessation de fonctions de l'ambassadrice. Le 20 mars, Salomé Zourabichvili acquiert la nationalité de son pays d'origine et est autorisée à conserver sa citoyenneté française par une loi ad hoc voté par le parlement géorgien. Elle demeure à ce poste jusqu'au 20 octobre 2005. (...).

En définitive, les politiciens qui dénoncent, régulièrement, cette binationalité, opèrent une ségrégation au sein même des populations binationales. Car qui visent-ils ? Assurément pas les Européens, les Américains, les Australiens, les Canadiens ! Ils stigmatisent leurs compatriotes

d'origine maghrébine ainsi que ceux d'Afrique sub-saharienne. Ils savent que la législation ne peut être modifiée mais usent de cet argument dans l'unique objectif de désignation du bouc émissaire « basané, noir, musulman ». La citoyenneté n'est plus la mesure. Pourtant, l'Institut national d'études démographiques (INED) « observe peu d'impact de la double nationalité sur le sentiment d'être Français. Autrement dit, avoir une double nationalité est une marque d'attachement à ses origines, mais cela n'est pas contradictoire avec une forte identité nationale française. En effet, généralement cette inclination a un caractère familial que national ; la plupart n'exercent pas les droits liés à la citoyenneté d'origine. Il importe aujourd'hui de reconnaître et de respecter le pluralisme des identités, plutôt que de les concevoir comme des allégeances exclusives. » ¹ Cette controverse portant sur la binationalité n'est qu'une digression ; elle est, à l'instar d'autres sujets, l'une des sous-catégories de la question plus vaste et irrésistible qu'est l'intégration ; la binationalité est instrumentalisée afin de souligner l'échec du processus d'intégration. La polémique, un rituel en France, est suscitée par les adversaires de la présence ici des originaires des anciennes colonies. On agite la menace, on ressasse. On veut nous démontrer que cette intégration est impossible, illusoire du fait de l'ethnie (berbéro-arabe) et la religion (Islam) ; on nous affirme, sans ambages, qu'elles sont incompatibles avec les « valeurs » de la France ; que ces communautés sont rétives à la « modernité », entendez à l'Occident ! Mais est-ce là la véritable raison ? L'« impossible » intégration ne signifie-t-elle pas, en vérité, l'indésirable intégration ? Doit-on qualifier ces gens d'« intrus » ? Cette représentation, sans doute inconsciente, est dans les esprits. Comme de coutume, ce postulat prend corps durant l'ère coloniale. La Métropole invente la perspective d'assimilation afin de détourner les peuples soumis de la lutte contre l'occupation et de les « pacifier » ; mais cette « promesse » est un leurre. A cette époque, en Algérie et ailleurs, la population ne désire certainement pas être française mais bouter le colonisateur hors de chez elle. Dans la réalité, elle est soumise à un système ségrégationniste. En fait, la véritable interrogation n'est pas celle de l'intégration mais celle de l'égalité, du respect, de la dignité.

(...).

Ce que dénonce l'INED à propos du « pluralisme des identités » est contenu dans cette injonction lancée aux nouvelles générations, la face corrompue, crapuleuse de la société : « *La France, tu l'aimes ou tu la quittes !* »

II /2 Jeunesse et révolte

En octobre et novembre 2005, les jeunes des quartiers populaires se révoltent ² ; ce mouvement est, aussitôt, affublé des nippes confessionnelle et ethnique ; on parle de « jeunes arabes », « jeunes musulmans », « jeunes issus de l'immigration », en l'occurrence des étrangers, et point de « jeunes français ». Cet artifice est intentionnel ; des grands médias, des hommes politiques, des intellectuels s'empressent d'embrigader les esprits afin de décrédibiliser ce mouvement, empêcher toute solidarité du reste de la population et notamment des autres jeunes. Il s'agit d'installer des réflexes de répulsion. Ces protestataires sont demeurés bien seuls. Le clivage de la société est une tâche entreprise par trois entités apparemment antagonistes, chacune avec ses calculs propres : l'extrême-droite et ses relais, le gouvernement de l'époque ainsi que les salafistes. L'appel à des « personnalités musulmanes » par les pouvoirs publics participe à cette vision et concourt à la dépréciation de la contestation en l'éloignant, la sectionnant, la déclarant « allogène » à la société française. Ce cas de figure d'émeutes violentes, avec des morts et des blessés, à connotation ethnique est présent ailleurs, comme aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, mais assurément pas en France. M. Dekeyser écrit en 2008 : « Les affrontements se sont déroulés entre une partie de la population française et des éléments qui symbolisaient l'institution républicaine plutôt qu'entre des groupes ethniques différents, nécessitant l'interposition de la police. » ³

Cette révolte est sociale, celle des classes populaires, des démunis, des chômeurs ; toutefois, les revendications d'ordre économique bien que importantes ne sont pas l'essentiel. L'exigence de dignité est la doléance fondamentale. En effet, le malaise social est aggravé par le mépris lié aux origines de cette population. Qu'ont-ils d'arabe ou d'africain ces jeunes ? Un patronyme, un prénom, une « couleur » ! Etre français se définit-il par la filiation ethnique et religieuse ? Etre Français n'est pas adhérer à la « profession de foi » de la République : Liberté, Egalité, Fraternité ! Ou bien est-ce devenu un « club privé » ? L'année 2005 a dévoilé deux jeunesses éloignées l'une de l'autre ; elle a montré une population segmentée, chacune cloisonnée dans son monde ; l'une est parquée, l'autre est libre de ses mouvements. Celle-ci est « pacifique, instruite, honnête, entreprenante, créatrice », d'autres diront docile, conformiste, individualiste. A l'opposé de cette face lumineuse, l'autre jeunesse est déscolarisée, ignorante, mafieuse, violente, destructrice, haineuse, l'ennemie intérieure. Cet argument réducteur et dégradant de « délinquants » est repris par le sociologue, directeur de recherche au CNRS, Gérard Mauger : « De façon générale, l'habitus agonistique caractéristique du "monde des bandes" porte à percevoir la police comme une bande rivale : son "intrusion" dans le territoire de la cité s'inscrit

dans le registre des *casus belli* entre bandes rivales. De plus, en se situant dans le registre martial du défi viril, le ministre de l'Intérieur (N. Sarkozy) s'attirait les répliques convenues chez ceux qui l'adoptent. »⁴ Les émeutes sociales ne sont plus qu'une « guerre » entre ennemis intimes, une rixe entre un ramassis de crapules et un ministre de l'intérieur, chef de bande ; une bataille entre des meutes de bêtes féroces se disputant un territoire.

La révolte de 2005 est spontanée, confuse, sans projet ; elle n'est pas préméditée, organisée, encadrée, structurée ; elle est une « jacquerie » sans lendemain, un feu de paille, et non pas un mouvement révolutionnaire coordonné. Elle exprime le désarroi et non une conscience sociale et politique. L'autre enseignement est la défection non seulement des jeunes, et des grandes organisations de la société civile, notamment les associations citoyennes, mais également des centrales syndicales et des partis politiques, bien entendu de gauche. Ceux-ci ont depuis longtemps abdiqué, car ils ne comprennent pas, reconnaissent pas cette partie de la jeunesse. Dans un tel environnement de renonciation, la présence de l'Etat et de l'ensemble de la collectivité nationale se confondent avec l'uniforme policier, symbole par excellence, d'une société répressive. Les pouvoirs publics maintiennent un cordon « sanitaire », une barrière de sécurité. L'Etat, relayé par les médias, présente cette image offensante au reste de la France. Est-ce la solution pour enrayer les amalgames, endiguer les discriminations, un chômage et une pauvreté endémiques ? Population parquée dans des constructions « jetables », à la date de péremption constamment prorogée, des favelas sans Copacabana ni Ipanema. Que veut-on ? Que ces jeunes se vêtent de haillons, se résignent à la mendicité ? Peut-être, rêve-t-on, secrètement, à leur éloignement. Certains sont déjà partis et partiront mais à Londres, New York, Montréal, Dubaï, Pékin...

Le 23 novembre 2005, le rapport de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG), publié par le journal *le Parisien*, du 8 décembre, nous livre quelques indices : « Les jeunes des quartiers sensibles se sentent pénalisés par leur pauvreté, la couleur de leur peau et leurs noms. Ceux qui ont saccagé les cités avaient en commun l'absence de perspectives et d'investissement par le travail dans la société française ».

Le rapport reconnaît le caractère déstructurant de cette inactivité mais non pas les causes avancées par les jeunes. Remarquons le verbe « se sentent », cela sous-entend que la précarité et les préjugés ne sont pas les fondements de cette marginalisation mais sont un simple ressenti, une impression, une sensation, et non la réalité. Les jeunes d'origine maghrébine et africaine,

issus de ces territoires, sont les plus affectés, selon l'enquête de l'Observatoire des discriminations de l'université Paris 1 en 2005. ⁵

Le rapport de l'Observatoire des zones urbaines sensibles (ZUS), du 30 novembre 2005, quant à lui, note la persistance du malaise social. Les quatre millions d'habitants des 751 quartiers (classés ZUS) vivent dans une grande pauvreté ; comparés à la moyenne nationale, le revenu fiscal est inférieur de 40 %, la couverture médicale de ces territoires est deux fois moins dense, la délinquance est supérieure de 50 %, les taux de chômage et d'échec scolaire sont deux fois plus élevés.⁶ Dans le domaine éducatif, les pouvoirs publics et les associations ont conscience de la banqueroute dans les quartiers populaires, cependant l'échec est à attribuer à la société dans son ensemble et non seulement à l'institution scolaire. Les jeunes n'éprouvent nulle motivation car le diplôme ne leur offre aucune perspective ou si peu. Les chômeurs diplômés du quartier en témoignent. Tant que l'on n'a pas abattu ce carcan territorial, économique, social, culturel, psychologique, les enfants bouderont, contesteront l'école, car coupée de leur réalité ; elle est un corps stérile, d'un autre monde, qui promet un avenir, prend des engagements que la société ne tient pas. Dans le milieu des années 1970, à la suite de l'incendie du collège Pailleron, à Paris, provoqué par deux élèves (« mono-nationaux »), le mot- d'ordre était « la seule critique de l'Ecole est celle de l'allumette ». On s'est enflammé autour de cet acte stupide et criminel, provoqué par l'imbécilité et le mal-être inhérents à cette période de la vie ; on a devisé autour de l'adolescence et de ses tourments. Le traitement est tout autre si le jeune homme est « Africain » ou « Maghrébin ». De nos jours, la segmentation de la jeunesse doit être appréhendée dans son ensemble ; en effet, il faut, également, se soucier de l'institution scolaire en dehors des quartiers populaires ; la méconnaissance de l'autre, érigée en principe confidentiel, et l'indifférence n'ont pas disparu. Il est indispensable d'éduquer les jeunes des « territoires demeurés dans la République » à l'antiracisme, à la tolérance, à l'ouverture d'esprit et aux ravages des discriminations ! Pourquoi n'inculque-t-on pas à ces élèves toute la vérité historique, que l'on démonte les préjugés, de l'orientalisme à l'extrême- droite actuelle et pas uniquement ? Pourquoi ne leur parle-t-on pas de l'autre, de sa civilisation, de sa culture d'origine ? L'hégémonie culturelle est si prégnante. Nombre de ces élèves « loyalistes », parfois des enseignants, reproduisent, également, les poncifs présents dans la société. Ils perçoivent, connaissent ce compatriote au prisme de la dévalorisation et votent Front national dès l'âge de 18 ans. La société se rigidifie, ankylosée par deux siècles de destruction, de piétinement de l'image de l'autre. Les conséquences de cette construction idéologique peuvent être, parfois, déroutantes. L'apartheid est d'abord dans les esprits. La révolte de l'année 2005

traduit pour les « propriétaires légitimes » de cette terre, non pas une détesse mais de l'ingratitude de la part de cette population. Nous revenons au sempiternel rapport de force, le faible endure, en silence, la domination du puissant. Cette dimension prend, ici, un caractère post-colonial qui n'est pas à dédaigner ; il est illustré par le recours au couvre-feu en novembre 2005 et l'exhumation d'un texte datant de l'époque de la guerre d'Algérie. Celui-ci couvre l'assassinat, le 17 octobre 1961, de centaines d'Algériens, manifestant pacifiquement, à Paris et dans sa proche banlieue, ainsi que la répression, en Nouvelle-Calédonie, des Kanaks de décembre 1984. Entre ces deux évènements, il eut le mouvement du printemps de 1968 ; l'Etat français n'a pas usé de l'arsenal répressif, prévu par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, contre la jeunesse estudiantine française de Mai 1968. (...). Ce texte permet aux préfets d'instaurer un couvre-feu pour enrayer les violences urbaines.

(...).

L'abandon de ces quartiers en déshérence, est comblée par d'autres. La responsabilité est collective, celle des citoyens, des organisations sociales, politiques, culturelles, des opérateurs économiques, elle n'est pas du seul fait de l'Etat. Alors que l'on habille la révolte française de 2005 des oripeaux ethnique et confessionnel, quelques années plus tard on loue les soulèvements outre-méditerranée censés conduire à la « démocratie » et la « modernité » ; on caricature les jeunes français tandis qu'on célèbre ces jeunes arabes qui se rebellent mais « chez eux ».

¹ <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/double-nationalite-identite-nationale/>

² Voir Le Goaziou, V., Mucchielli, L., (2013), « Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005 », Paris, la Découverte, 176 pages.

³ Dekeyser, Martin (2008), « Les émeutes de 2005 : une révolte ambivalente », EHESS-CESPRA, [Résolument jeunes, n°23, juin- août 2008.](#)

⁴ « Les raisons et les causes de l'émeute de novembre 2005 », 13/11/2013, huffingtonpost.fr/.../les-raisons-et-les-causes-de-lemeute-de-novembre...

⁵ cergors.univ-paris1.fr/observatoire-des-discriminations-2005

⁶ www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000698/0000.pdf 30/11/2005